



COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
Mardi 2 juin 2020

Sommaire :

|                                                                                                                                           |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Une note de gestion à venir sur la « rupture conventionnelle ».....                                                                       | 1 |
| Un retour d'expérience (Retex) sur la crise sanitaire (COVID19) va permettre d'établir des diagnostics sur nos façons de fonctionner..... | 1 |
| Présentation est faite du projet de répartition des effectifs dans les services en 2022 (« TROED-2022 »).....                             | 2 |
| Une note de gestion relative au « forfait mobilité durable » va sortir.....                                                               | 2 |
| Point sur les appels à VMRs (volontaires pour renfort) pour l'Outre-Mer.....                                                              | 3 |
| Le RIFSEEP sera mis en paye cet été si possible pour les ITM et TSM.....                                                                  | 3 |
| Points divers.....                                                                                                                        | 3 |
| Annexe : Principales évolutions du TROED 2022 par rapport à celui du CTEP du 20/12/2018....                                               | 4 |

## Une note de gestion à venir sur la « rupture conventionnelle »

Ce dispositif permet de partir de Météo-France, avec un chèque, sous certaines conditions :

- il y a nécessité d'accord des deux parties : l'agent et la direction
- une convention de rupture conventionnelle est signée ; l'agent perd la qualité de fonctionnaire
- l'indemnité est au maximum de 2 ans de salaire (montant minimum 9,4 mois)
- contacter [retraite.drh@meteo.fr](mailto:retraite.drh@meteo.fr) pour toute question, notamment sur l'éligibilité.

La direction souligne que Météo-France n'y recourra que de manière très modérée, voire exceptionnelle. En effet, les départs en retraite à venir suffisent pour faire baisser les effectifs si c'est nécessaire. Peut-être que certaines femmes avec 3 enfants (qui ne peuvent pas prétendre à l'IDV - Indemnité de Départ Volontaire) pourraient en bénéficier.

## Un retour d'expérience (Retex) sur la crise sanitaire (COVID19) va permettre d'établir des diagnostics sur nos façons de fonctionner

3 grands volets seront traités :

- une consultation des agents (questionnaire en ligne en juin)
- des bilans métier présentant : les résultats obtenus en termes de production, un état des mesures d'organisation, les difficultés et les succès rencontrés, des recommandations en matière d'activité ou d'organisation qui pourraient devenir pérennes.
- Une « plateforme » basée sur l'outil Decidim du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaires (MTES) permettra aux agents de partager leurs questionnements et propositions, voire de les soumettre au vote. 5 thèmes de discussion sont retenus : 1/ Conditions de travail, 2/ Evolution de votre activité, 3/ Maintien du lien avec son équipe, 4/ Formation et École numérique, 5/ Outils informatiques, 6/ Communication de l'établissement
- 5 axes de travail particuliers :
  - les conditions de télétravail (pilote : DRH)
  - les évolutions de notre système informatique (pilote : DSI)
  - la dématérialisation, la simplification en matière de gestion administrative (pilote : SG)
  - la consolidation de notre PCA (pilote : responsable PCA)
  - l'impact sur les calendriers des projets stratégiques (pilote : Directeur Stratégie)

La crise n'est certes pas terminée mais dès lors qu'on n'en connaît pas précisément la fin, la p-dg préfère lancer un RETEX dès maintenant.

La CFDT-Météo a suggéré d'insister sur les questions liées à la promotion de comportements écoresponsables et a pris acte que les conclusions de ces diagnostics sont attendues pour fin septembre.

## **Présentation est faite du projet de répartition des effectifs dans les services en 2022 (« TROED-2022 »)**

Les évolutions de ce TROED sont présentées en annexe de notre CR (pages 4 et 5).

La CFDT-MÉTÉO est plutôt satisfaite des annonces qui sont faites dont une bonne partie d'entre elles vont dans le sens de sa [déclaration liminaire de juillet 2019](#) (!). La direction rappelle toutefois que la pérennisation de la cible 2022 n'est pas assurée. En d'autres termes, on ne sait pas si les baisses d'effectifs vont se poursuivre après ou non. Pour 2022, des ajouts ont été faits, car des postes en plus ont semblé nécessaires. Mais pour après on ne sait pas...

- Sur les MétéoConseils : après les CAP préfigurées, appelées aussi ICP (Instance de concertation Préfiguratrice), vu le nombre d'agents retenus sur les postes, + 2 effectifs ont été retenus dans chaque DIR, hormis DIRIF (0) et DIRO (+3)
- Centre aéro d'Orly : +2 au Troed pour aller à 14, car des activités seront ajoutées : il faudra assurer le secours de l'outremer. En réponse à la CFDT-MÉTÉO, DSR/D précise qu'il ne s'agit pas d'arrêter la « saisonnalité » des vacations : 2P hiver, et 1P + 1SP l'été. La direction va laisser du temps pour la mise en place de cette saisonnalité (fin 2022).
- Effectifs à FA'A : instruction en cours, avec notamment l'installation d'un radar est envisagé. Si on n'arrive pas à automatiser l'observation aéroport d'ici 2022, il faudra revoir l'objectif de baisse des effectifs sur Fa'a.
- Contractuels : les postes des agents en CDI apparaissent (souvent des postes non pourvus par des fonctionnaires). La question de la pérennisation de CDD d'ici fin 2022 s'est posée pour 2 agents ; il est prévu de maintenir ces deux agents en poste à Météo-France.
- Les recrutements se poursuivent comme habituellement nous dit-on côté direction : via l'ENM et via la « BIEP ». On recrutera moins d'élèves dans les années à venir, mais la proportion ENM/BIEP ne devrait pas changer.
- Certains personnels pourraient constater qu'ils sont ou seront plus dans leurs services que ce qui est affiché dans [ce TROED2022](#). La direction rappelle qu'il y a une gestion de ces « surnombres » : d'abord, ils ne sont aucunement nominatifs, et ensuite ils se résorbent avec les départs à la retraite et les mutations.
- À la question de requalifier tous les TSM en ITM, la p-dg renvoie vers sa saisine des corps d'inspection du ministère : une [étude de l'avenir du corps des TSM doit avoir lieu](#), demandée en fin d'année passée. Il n'y a pas eu de retour du service qui doit conseiller Météo-France. La PDG les a relancés la semaine dernière. Le travail n'est pas engagé.
- La réorganisation de la prévision sera-t-elle repoussée après 2022, voire abandonnée ? La p-dg assure que non, elle maintient la future organisation avec des MétéoConseils, elle précise que des décalages de calendrier sont à l'étude, avec des conclusions connues fin septembre.

## **Une note de gestion relative au « forfait mobilité durable » va sortir**

Il s'agit d'encourager à faire du vélo pour venir travailler.

La CFDT-MÉTÉO a demandé si les trottinettes sont éligibles : la réponse est non, le vocable « cycle » ne concerne que les vélos. En revanche, un plus est que le covoiturage, lui, est éligible.

La prime sera de 200€ maximum, à condition de faire 100 jours minimum (modulé pour les agents à temps partiels mais pas pour les personnels en service permanent).

Dans le privé, les autopartages et les trottinettes à la location à l'année sont admises, pas dans la Fonction Publique, c'est regrettable.

## Point sur les appels à VMRs (volontaires pour renfort) pour l'Outre-Mer

- St Pierre et Miquelon : l'appel a été fait. DSR/D souligne que le préfet a imposé des contraintes fortes pour l'entrée sur les îles (quarantaine) et que cela complexifie énormément les choses.
  - concernant la DIROI, on espère « se débrouiller autrement » pour éviter toute complexité
  - concernant la DIRAG : pour la Guyane : DSR/D estime incertaine la pertinence d'un appel à VMR, DIRAG/D doit trancher et argumenter, pour la Martinique début septembre : les agents sont au courant qu'il faut encore confirmer...
- Bref beaucoup d'incertitude partout.

## Le RIFSEEP sera mis en paye cet été si possible pour les ITM et TSM

Une note de la DRH va sortir cette fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Ce sujet est traité très rapidement et de manière incomplète. Juste après la séance, la CFDT-MÉTÉO fait parvenir des demandes de correction sur la note de gestion de cette prime. Elle souhaite aussi une réunion sur le Rifseep, pas uniquement sur la petite part au mérite (le « CIA », Complément Indemnitaire Annuel).

En effet, les quelques minutes consacrées à ce sujet n'ont concerné que la « bascule en paye » (avec un petit bénéfice pour certains, un moyen pour d'autres) qui prend effet rétroactivement en juillet 2017. Les fonctionnaires de Bercy sont passés par là et ont ratiboisé des bénéfices que l'on pensait acquis pour les agents : les mobilités d'un ITM sur un poste IPEF ou d'un TSM sur un poste ITM rapporteront moins sur le long terme notamment. Par ailleurs, la mention « *Cette disposition ne s'applique pas pour les mobilités liées à la mise en œuvre du projet AP 2022 (poste ouvert en recouvrement à titre transitoire)* » est préjudiciable. Elle entraînerait que les MétéoConseils TSM ne toucheraient pas de prime pour faire le travail d'un ITM. Ce qui ne nous paraît pas à la hauteur.

Il y a bien des choses à discuter sur 2020. Notamment des primes pour les TSI en MIR au regard de leurs missions qui s'élargissent : rappelons que le précédent p-dg avait donné son accord. Bref, comme indiqué, la CFDT-MÉTÉO réclame une réunion sur l'ensemble de ce sujet.

## Points divers

Une indemnité d'**accompagnement à la mobilité fonctionnelle** pourrait être mise en œuvre : il s'agit d'obtenir des aides financières pour des formations. La DRH regarde ce sujet.

Un échange a lieu autour du soutien du **Centre Aéronautique de Rennes** qui est en difficultés. DSR/D conteste qu'il n'y ait pas suffisamment d'efforts en faveur de ce centre : il met en avant que 3 CRA participent au renfort avec 20 vacations pour le mois de juin. Une discussion sera organisée pour étudier si cela suffit à compenser le sous-effectif (4 agents présents sur 7 théoriques).

La direction nous informe qu'elle a mis **en place un comité exécutif** (quelques personnes autour de la p-dg) **et des Comités d'Orientations Stratégiques** (« COS » au nombre de 5) pour prendre les décisions les plus avisées possibles. La CFDT s'est étonnée de ne pas voir la DSI parmi les membres du Comité « production » où sont étudiés entre autre, les développements nécessaires aux productions. Il est répondu que ce comité est essentiellement axé sur la maîtrise d'ouvrage : qu'est-ce qu'on cherche à produire. La DSI sera invitée autant que nécessaire nous précise-t-on.

Un vote est demandé, nous nous abstenons devant le peu d'enjeux de ces nouvelles organisations.

## Éléments concernant la CDIisation de CDD : combien ? quand ? dans quels services ?

### Calendrier relatif à l'inéluctable élargissement des postes éligibles au télétravail

Ces sujets demandés par la CFDT-MÉTÉO n'ont pas pu être traités par manque de temps ; nous allons saisir la direction pour avoir des certitudes.

# **Principales évolutions du TROED 2022**

## **par rapport à celui présenté en CTEP du 20/12/2018**

### **Zoom sur certaines évolutions**

---

#### **Prise en compte des évolutions présentées en CTEP du 24 juillet 2019**

MC : + 2 dans chaque DIR

DSI : + 3 (SPV)

SG/DRH/APRP : + 2,5

#### **Prise en compte des résultats ICP (adaptation du TROED aux vœux des agents)**

Aéro : + 1 dans les 7 CRA à un seul poste P

MC : + 2 dans chaque DIR (hors DIRIF : 0 et DIRSO : 3)

Centres Marine et Montagne : +7 et +2

DSM, DCSC : + 22

SG/DRH/APRP : + 1

#### **Consolidation de l'organisation territoriale**

CPR : + 2 dans 5 DIR

SERVICES/DA : + 1 dans 5 DIR

Référents territoriaux : + 10

### **Augmentation totale d'effectifs : + 68**

---

#### **Diminution du nombre d'élèves + MAD : 77 au lieu de 135**

Recrutements ajustés par rapport à la première simulation.

#### **Augmentation en direction générale : + 13**

DG : + 1 et D2I/MI : + 1

SG/DRH/APRP : +3,5, SG/DRH/A3ST : + 1, SG/DLP : + 3

DIRCOM : +4

**Augmentation en directions centrales : + 47**

D2C : + 5 (MFS)

DIROP : + 6 (PG, MAR, MPA)

DCSC : +10 (MBD et AVH)

DSM : +9 (CRA), + 12 (CS, GOA, PFDP)

DSO : + 2

DSI : + 3 (SPV)

**Augmentation en directions interrégionales : + 66**

DIR/ SERVICES : +10 (CPR), + 5 (Services/DA), + 30 (MC/ passage de 91 à 121)

Référents territoriaux en DIR : + 10

DIRSO/ Centre montagne Pyrénées : + 2

DIRO/ Centre marine Brest : + 7

DIRIF : +1 (IC) et + 1 (Média)

DIROM : quelques ajustements

**Transformations de postes TSM en ITM [évolutions entre fin 2018 et avril 2020]**

DSI/SPV : 14 postes (SPV) et 3 postes (CSP AA)

DSO: 27 postes (Pôles Obs)

DIROP, DSM, DCSC, DQAI : quelques unités réparties